



Mutuelle obligatoire d'entreprise

Par **Leopaul**, le **21/12/2015** à **14:08**

Bonjour, je suis salariée en entreprise et mon employeur veut m'obliger à souscrire à sa mutuelle d'entreprise. Je bénéficie actuellement de la couverture de mon mari qui est cadre dans une entreprise privée. Moi et nos enfants bénéficions de cette couverture familiale. En souscrivant à celle de mon employeur, premièrement je perdrai en salaire, deuxièmement je serai moins bien couverte au niveau des remboursements de soins. Jusqu'à présent je produisais un justificatif qui précisait que j'étais couverte par la mutuelle de mon conjoint et récemment ça m'a été refusé sous prétexte que elle n'est pas OBLIGATOIRE pour moi. Ai-je un recours pour ne pas perdre en pouvoir d'achat et en prise en charge des soins??? Merci pour votre participation.